

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 011-1942/10/CC

**■ Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme pour l'aménagement pluvial du Vallon de l'Evêque, secteur des Prud'hommes à Marseille (10ème arrondissement) - Première tranche
DEASRVS 10/4337/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Vallon de l'Evêque est un bassin versant de 230 hectares situé en rive gauche de l'Huveaune dans le quartier de Saint Loup dans le 10^{ème} arrondissement de Marseille. Suite à l'incendie du 22 juillet 2009, les ruissellements ont été multipliés par 2 et les sols ont été déstabilisés. Lors de pluies relativement fréquentes en octobre 2009, des coulées de boues ont endommagé des habitations à l'aval.

Dans le cadre de la Convention de gestion, la Ville de Marseille a demandé à Marseille Provence Métropole de réaliser une étude hydrologique et hydraulique du secteur. Cette étude estimait un besoin de rétention de 14 000 m³ pour apporter une réponse appropriée. Elle a également proposé la réalisation de ce volume sur plusieurs ouvrages dont l'exécution serait répartie sur trois tranches :

- Première tranche : création d'environ 6 150 m³ répartis sur 5 ouvrages pour 2010 ;
- Deuxième tranche : création d'environ 2 800 m³ de rétention répartis sur 3 ouvrages à l'aval ;
- Troisième tranche : création d'une retenue importante de 4 000 m³ plus à l'aval, en limite des premières habitations.

Le coût de la première tranche de l'opération est estimé à 2 100 000 euros.

Par délibération 09-18933-DAEP-VL du 14 décembre 2009, le Conseil Municipal de Marseille a approuvé l'affectation d'autorisation de programme Développement Durable - année 2009 – relative à l'opération « Lutte contre les inondations dans le secteur des Prud'Hommes – Etudes et Aménagement hydraulique » pour un montant de 2 100 000 euros, et a demandé à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de réaliser la première phase de cette opération dans le cadre de la Convention de Gestion.

Il convient donc de créer et d'affecter une autorisation de programme permettant de réaliser les travaux correspondants.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'Arrêté Préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La convention 04/1237 du 25 juin 2004 relative à la gestion du service des eaux pluviales confiée par la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération 09-18933-DAEP-VL du Conseil Municipal de Marseille.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité d'engager l'étude relative à l'aménagement pluvial du Vallon de l'Evêque, secteur des Prud'hommes à Marseille - Première tranche – et de créer et d'affecter l'autorisation de programme correspondante.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'autorisation de programme portant sur l'aménagement pluvial du Vallon de l'Evêque, secteur des Prud'hommes à Marseille (10^{ème} arrondissement), pour un montant de 2 100 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires relatifs à ces travaux sont inscrits au Budget 2010, Sous politique F 180, nature 458 111.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Propreté,
Traitement des Déchets, Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI